

**CANADA**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS  
LOCALITÉ DE SHERBROOKE**

N° : 450-06-000001-192

Chambre des actions collectives  
COUR SUPÉRIEURE

---

**F.**

Demandeur

c.

**LES FRÈRES DU SACRÉ-CŒUR ET AL.**

Défenderesses / Demanderesses  
en garantie

-et-

**COMPAGNIE D'ASSURANCE AIG DU  
CANADA ET AL.**

Défenderesses en garantie

-et-

**LES FRÈRES DU SACRÉ-CŒUR ET AL.**

Demandereses en garantie

c.

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES  
AFFLUENTS ET AL.**

Défenderesses en garantie

-et-

**PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC**

Défendeur en garantie

**DEMANDE EN PRÉCISIONS ET EN COMMUNICATION DE DOCUMENTS  
(ART. 18, 20, 99 ET 169 C.P.C.)**

---

À L'HONORABLE JUGE CHRISTIAN IMMER, J.C.S., DE LA COUR SUPÉRIEURE, JUGE GESTIONNAIRE DE LA PRÉSENTE INSTANCE, LES DÉFENDERESSES/DEMANDERESSES EN GARANTIE EXPOSENT CE QUI SUIT :

**A) INTRODUCTION**

A. Le 3 décembre 2019, cette honorable Cour a rendu un jugement accordant au Demandeur F (le « **Demandeur** ») le statut de représentant aux fins d'exercer une action collective contre Les Frères du Sacré-Cœur, Œuvres Josaphat-Vanier, Corporation Maurice-Ratté et Fonds Jules-Ledoux (les « **Défenderesses** ») pour le compte du groupe ci-après décrit, tel qu'il appert du dossier de la Cour :

« Toutes les personnes qui ont été agressées sexuellement au Québec par un religieux des Frères du Sacré-Cœur dans tout établissement de formation, école, collège, établissement de loisir, centre d'animation, camp, résidence, paroisse, lieu de culte ou tout autre endroit au Québec (les « Établissements »)

Le Groupe exclut toutes les personnes qui ont été agressées sexuellement par un religieux membre des Frères du Sacré-Cœur alors qu'elles étaient étudiantes, pensionnaires ou candidates à l'admission au Mont Sacré-Cœur de Granby (dont le Collège Mont-Sacré-Cœur, les pensionnaires et le juvénat) entre 1932 et 2008, soit tous les membres du groupe dans le dossier *A. c. Les Frères du Sacré-Cœur et al.* (dossier portant le numéro de Cour : 460-06-000002-165) ».

B. Le ou vers le 28 février 2020, le Demandeur a signifié aux Défenderesses une *Demande introductive d'instance en action collective* (la « **Demande** »), tel qu'il appert du dossier de la Cour.

C. Par la présente, les Défenderesses demandent à cette honorable Cour d'ordonner au Demandeur de communiquer, dans les 45 jours du jugement à intervenir sur la présente demande, les précisions et documents demandés aux para. [1] à [6] ci-après (concernant les para. [4], [6], [9], [34], [51], [52], [67], [85], [86], [87], [90], [105], [110], [120], [128], [153], [154], [155], [158] et [162d]) de la Demande) ainsi qu'une Demande précisée.

[

## **B) DEMANDE DE PRÉCISIONS/PRODUCTION DE DOCUMENTS**

- D. La Demande comporte certaines allégations vagues et ambiguës à l'égard desquelles les Défenderesses sont bien fondées de requérir les précisions et documents plus amplement décrits ci-après pour préparer leur défense en toute connaissance de cause, pour leur éviter d'être prises par surprise et pour bien encadrer et délimiter le litige.
- E. La présente demande s'inscrit par ailleurs dans l'esprit des nouveaux principes du *Code de procédure civile* que sont les devoirs de coopération, de bonne foi, de transparence et de divulgation de l'information concernant les faits et les moyens de défense.
1. Aux para. [4], [86] et [87] de la Demande, le Demandeur allègue que :

*« 4. Des agressions sexuelles dénoncées à ce jour aux avocats du Groupe, sous le sceau de la confidentialité et du secret professionnel, ont été perpétrées par de nombreux religieux, membres de l'Institut (« Religieux FSC ») au cours des années 1940, 1950, 1960, 1970, 1980 et 1990 dans 50 Établissements au Québec, incluant notamment des écoles primaires et secondaires, des collèges, des juvénats, des académies et des camps de vacances, le tout tel qu'il appert de l'Annexe 1;*

*86. Tel qu'il appert de l'Annexe 1, les agressions sexuelles actuellement connues, lesquelles ne sont que la pointe de l'iceberg, ont été perpétrées au cours de six décennies dans 50 Établissements où ont œuvré ces Religieux FSC;*

*87. Les Religieux FSC agresseurs ont occupé diverses fonctions d'autorité auprès des membres du Groupe, incluant celle de Directeur, Assistant-directeur, Frère maître, enseignant, titulaire de classe, surveillant de dortoir, infirmier, tandis que d'autres ont été promus à titre de Conseiller provincial (dont le Frère Claude Lebeau) et à titre de supérieur local (dont le Frère Tremblay); »*

sans toutefois préciser :

- a) Les noms laïcs ou religieux des présumés agresseurs dont il est fait état dans l'Annexe 1 de la Demande;
- b) La ou les dates des événements reprochés à ces religieux (ou, à défaut, le mois et l'année ou la saison et l'année durant lesquels ces événements seraient survenus);

et sans produire, dénoncer et communiquer :

- c) Une copie de tout écrit faisant état ou démontrant les agressions alléguées.

2. Aux para. [6], [153], [154], [155], [158] et [162d)] de la Demande, le Demandeur allègue que :

*« 6. L'Institut a fait défaut d'instaurer des mesures pour éviter et faire cesser les agressions sexuelles, alors qu'il était au courant que des Religieux FSC commettaient celles-ci. En agissant ainsi, l'Institut a toléré, caché et camouflé les agressions sexuelles, au lieu de les dénoncer, dans le but de protéger sa réputation et d'éviter le scandale, le tout au détriment du bien-être des victimes;*

*153. Notamment, certains Religieux FSC agresseurs et certains Religieux FSC qui ont reçu des dénonciations d'agressions sexuelles par des membres du Groupe ont occupé d'importantes fonctions d'autorité leur ayant été dévolues par l'Institut;*

*154. Pendant plusieurs décennies, les affaires de la Défenderesse FSC étaient administrées par un conseil d'administration composé des supérieurs provinciaux de toutes les Provinces communautaires (Défenderesses OJV, FJL et CMR). Les supérieurs provinciaux de l'Institut savaient ou devaient savoir que des Religieux FSC agressaient sexuellement les membres du Groupe dans des Établissements situés sur leur territoire respectif;*

*155. Les supérieurs provinciaux de l'Institut ont néanmoins omis d'instaurer des politiques et des mesures de sécurité ou de surveillance permettant de prévenir et mettre fin aux agressions sexuelles. L'Institut a plutôt décidé de les tolérer et les cacher, le tout au détriment des membres du Groupe;*

*158. L'Institut a caché les agressions sexuelles et supporté activement les Religieux FSC agresseurs, préférant éviter tout scandale et protéger sa réputation, le tout au détriment des conséquences désastreuses causées à la santé, sécurité et bien-être psychique et spirituel des membres du Groupe;*

*162. Le Demandeur réclame pour le compte des membres du Groupe des dommages punitifs et exemplaires au montant de 15 millions \$, à être recouverts collectivement, considérant :*

*a. la gravité de l'atteinte intentionnelle à la dignité et à l'intégrité physique et psychologique des membres du Groupe;*

*b. la sévérité des agressions sexuelles;*

*c. le fait que les Défenderesses n'ont rien fait pour protéger les membres du Groupe;*

*d. le fait que les agressions sexuelles se sont déroulées sur une période de plusieurs décennies et que l'Institut était au courant que des Religieux FSC agressaient sexuellement des membres du Groupe; »*

sans toutefois préciser :

- a) Les dates (ou, à défaut, le mois et l'année ou la saison et l'année) où de prétendues agressions auraient été portées à la connaissance des Défenderesses ou leur auraient été dénoncées;
- b) À quelle(s) période(s) et/ou année(s) les supérieurs provinciaux de l'Institut auraient omis d'instaurer des politiques et des mesures de sécurité ou de surveillance;
- c) À la connaissance de qui précisément ces prétendues agressions auraient été portées et à qui précisément elles auraient été dénoncées (à savoir les noms laïcs ou religieux des religieux qui auraient eu connaissance des prétendues agressions sexuelles ou qui auraient reçu des dénonciations en lien avec celles-ci);
- d) La manière dont ces religieux auraient pris connaissance des prétendues agressions sexuelles;
- e) À quel(s) endroit(s) précisément de telles prétendues agressions auraient été portées à la connaissance des Défenderesses ou leur auraient été dénoncées;
- f) Les noms laïcs ou religieux des religieux qui auraient prétendument supporté activement les présumés religieux agresseurs;

et sans produire, dénoncer ou communiquer :

- g) Si par écrit, les plaintes, les dénonciations ou tout autre écrit par lequel toute agression sexuelle aurait été portée à la connaissance de ces religieux;
- h) Tous les documents démontrant que les Défenderesses auraient toléré, caché et camouflé des agressions sexuelles et ne les auraient pas fait cesser;
- i) Tous les documents démontrant que des religieux auraient supporté activement les présumés religieux agresseurs.

3. Aux para. [9], [34] et [52] de la Demande, le Demandeur allègue que :

*« 9. Le Demandeur est un homme âgé qui, entre l'âge de 15 et 16 ans, soit en 1978 et 1979, a été agressé sexuellement à de nombreuses reprises par le Frère Léon Maurice Tremblay - aussi connu sous le nom du Frère Germain - (le « Frère Tremblay »), alors qu'il fréquentait un camp de vacances dirigé par l'Institut et connu à cette époque sous l'appellation du Manoir Seigneurial des Éboulements, aux Éboulements (le « Camp Le Manoir ») ;*

*34. À l'été 1978, alors qu'il est âgé de 15 ans, les parents du Demandeur décident de l'envoyer pour la première fois au Camp Le Manoir qui est dirigé par les Religieux FSC, afin qu'il y séjourne à titre de pensionnaire;*

*52. L'été suivant, les parents du Demandeur l'inscrivent de nouveau au Camp Le Manoir;*

sans toutefois produire, dénoncer ou communiquer :

- a) Toute fiche d'inscription, preuve de paiements des frais de fréquentation du camp de vacances ou toute autre preuve de fréquentation du camp en question.

4. Aux para. [51] et [67] de la Demande, le Demandeur allègue que :

*« 51. Lors de l'année suivant son séjour au Camp Le Manoir, les notes du Demandeur chutent drastiquement, il n'arrive plus à se concentrer et il perd tout intérêt pour des matières scolaires qui jusqu'alors le passionnaient et pour lesquelles il s'impliquait - dont la pastorale;*

*67. Ses performances scolaires sont au plus bas, il perd tout intérêt pour l'école, il délaisse complètement la pastorale à partir du quatrième secondaire, il perd confiance envers les autres, incluant les personnes en position d'autorité, et développe un état d'esprit malsain selon lequel tous les adultes désirent profiter de lui;*

sans toutefois produire, dénoncer ou communiquer :

- a) Copie des bulletins du Demandeur pour les années scolaires avant l'année scolaire 1977-1978, pour l'année scolaire 1977-1978 et pour les années scolaires suivant l'année scolaire 1978-1978.

5. Au para. [85] de la Demande, le Demandeur allègue que :

*« 85. Le Demandeur réclame des Défenderesses, solidairement, une somme de 500 000 \$ à titre d'indemnité forfaitaire pour sa perte de productivité résultant des séquelles des agressions sexuelles et menant à une perte de capacité de gains; »*

sans toutefois préciser :

- a) Quelle est précisément la base de calcul utilisée pour établir le montant des dommages réclamés;

sans toutefois produire, dénoncer ou communiquer :

- b) Les documents démontrant la base de calcul utilisée pour établir le montant des dommages réclamés.

6. Aux para. [90], [105], [110], [120] et [128] de la Demande, le Demandeur allègue :

*« 90. Dans le cas du membre #1, il a été pensionnaire et juvéniste au Collège Champigny (le « Collège »), à L'Ancienne-Lorette (Province communautaire de Québec), où il a été agressé sexuellement par le Frère Tremblay à plusieurs reprises;*

*105. Dans le cas du membre #2, il a été pensionnaire au Collège d'Arthabaska (Province communautaire d'Arthabaska / Sherbrooke) où il a été agressé sexuellement par le Frère Gilles Adams, son Directeur du premier cycle et son surveillant de dortoir;*

*110. Dans le cas du membre #3, il faisait partie de la chorale des Petits Chanteurs de Granby (Province communautaire de Granby / Montréal), une chorale très populaire au Québec qui a été dirigée par l'Institut et les Religieux FSC durant plusieurs décennies;*

*120. Dans le cas du membre #4, il a été pensionnaire au Mont-de-l'Immaculée à Saint-Anicet (Province communautaire de Granby / Montréal) où il a été agressé sexuellement par le Frère Gervais (dont le nom civil était Gil Robert), son Frère maître et son surveillant de dortoir;*

*128. Dans le cas du membre #5, il a été un élève à l'Académie Saint-Jacques (l'« Académie »), située à Causapscal (Province communautaire de Rimouski);*

sans toutefois préciser :

- a) L'identité des membres #1, #2, #3, #4 et #5<sup>1</sup>.

## **C) CONCLUSION**

F. La présente demande des Défenderesses est bien fondée en faits et en droit.

G. Bien que les défenderesses ne demandent pas par la présente demande d'obtenir copie des dossiers médicaux du Demandeur (ou de tout autre membre du groupe), elles n'y renoncent aucunement puisque ceux-ci feront l'objet de demandes distinctes, lesquelles devront, selon les prochaines étapes fixées par l'honorable juge Christian Immer, j.c.s, lors de la conférence de gestion tenue le 2 octobre 2020, être déposées au plus tard le 20 novembre 2020, tel qu'il appert du dossier de la Cour.

---

<sup>1</sup> Les Défenderesses n'ont aucune objection à ce que la communication de ces précisions fasse l'objet de mesures pour protéger la confidentialité de ces informations, à être émises par cette honorable Cour.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :**

**ACCUEILLIR** la présente Demande en précisions et en communication de documents;

**ORDONNER** au Demandeur F de communiquer les précisions et documents demandés aux para. [1] à [6] de la présente Demande en précisions et en communication de documents (concernant les para. [4], [6], [9], [34], [51], [52], [67], [85], [86], [87], [90], [105], [110], [120], [128], [153], [154], [155], [158] et [162d]) de la Demande introductive d'instance en action collective du 28 février 2020) dans un délai de 45 jours du jugement à être rendu;

**ORDONNER** au Demandeur F de produire une demande introductive d'instance précisée dans un délai de 45 jours du jugement à intervenir sur la présente Demande en précisions et en communication de documents;

**LE TOUT** avec les frais de justice, sauf en cas de contestation.

Montréal, ce 22 octobre 2020

*Fasken Martineau DuMoulin*

---

**Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.**

Avocats de Les Frères du Sacré-Cœur, Œuvres  
Josaphat-Vanier, Corporation Maurice-Ratté et  
Fonds Jules-Ledoux

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500

C. P. 242

Montréal (Québec) H4Z 1E9

Télécopieur : +1 514 397 7600

**Me Eric Simard**

Téléphone : +1 514 397 5147

Courriel : esimard@fasken.com

**Me Stéphanie Lavallée**

Téléphone : +1 514 397 5110

Courriel : slavallee@fasken.com

## DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, Stéphanie Lavallée, avocate, exerçant ma profession au sein de l'étude Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l., sise à la 800, rue du Square-Victoria, bureau 3500, C. P. 242, Montréal (Québec) H4Z 1E9, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats des défenderesses Les Frères du Sacré-Cœur, Œuvres Josaphat-Vanier, Corporation Maurice-Ratté et Fonds Jules-Ledoux en la présente instance;
2. Tous les faits allégués à la *Demande en précisions et en communication de documents* des défenderesses dont la véracité n'apparaît pas des documents de la Cour sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



---

Stéphanie Lavallée

Affirmé solennellement devant moi,  
à Montréal, ce 22 octobre 2020

 222 493

---

Commissaire à l'assermentation pour le  
Québec



## AVIS DE PRÉSENTATION

### DESTINATAIRES :

Me Robert Kugler  
Me Pierre Boivin  
Me Olivera Pajani  
Me Jérémie Longpré  
**Kugler Kandestin**  
Avocats du Demandeur  
1, Place Ville-Marie  
Bureau 1170  
Montréal (Québec) H3B 2A7  
Téléphone : +1 514-878-2861  
Télécopieur : +1 514-875-8424  
rkugler@kklex.com  
pboivin@kklex.com  
opajani@kklex.com  
jlongpre@kklex.com

Me Frank Calandriello  
Me Ali Gianni Zia

**Cucciniello Calandriello S.E.N.C.R.L.**  
Avocats des Demandeurs en garantie  
1980 Rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3H 1E8

Téléphone : +1 514-933-5600  
Télécopieur : +1 514-933-3880  
frank@cuccicala.com  
ali@cuccicala.com

---

Me Louis-Philippe Cartier

**Gasco Goodhue St-Germain  
S.E.N.C.R.L.**  
Avocats de la défenderesse en  
garantie Compagnie d'assurance AIG  
du Canada

600, de Maisonneuve O,  
Bureau 1910  
Montréal (Québec) H3A 3J2  
Téléphone : +1 514-397-0066  
Télécopieur : +1 514-397-0393  
louis-philippe.cartier@gasco.qc.ca

Me Joëlle Forcier  
Me Julie Simard

**Weidenbach Leduc Pichette**

Avocats des défenderesses en garantie  
La Nordique Compagnie d'assurance du  
Canada,  
AXA Assurances Inc.  
Intact Compagnie d'assurance  
2020 boul. Robert-Bourassa  
Bureau 100  
Montréal (Québec) H3A 2A5  
Téléphone : +1 844-893-1277  
Télécopieur : +1 514-288-9999  
joelle.forcier@intact.net  
julie.simard@intact.net

---

Me Martin Pichette  
**Lavery de Billy, S.E.N.C.R.L.**

Avocats de la défenderesse en  
garantie  
Compagnie d'Assurances Allianz

Me André Mignault  
Me Andréanne Gobeil  
**Tremblay Bois Mignault Lemay,  
S.E.N.C.R.L.**

Avocats de la défenderesse en garantie  
Société d'assurance générale Nothbridge

Risques Mondiaux  
1, Place Ville Marie  
Bureau 4000  
Montréal (Québec) H3B 4M4  
Téléphone : +1 514-877-3032  
Télécopieur : +1 514-871-8977  
mpichette@lavery.ca

1195, avenue Lavigerie  
Bureau 200  
Québec (Québec) G1V 4N3  
Téléphone : +1 418-658-9966  
Télécopieur : +1 418-263-0006  
amignault@tremblaybois.ca  
agobeil@tremblaybois.ca

---

Me Jean-Pierre Casavant  
Me Amélie Plouffe-Deschamps  
**Casavant Bédard**  
Avocats de la défenderesse en  
garantie  
Royal & Sun Alliance du Canada  
Société d'ass.  
500, Place d'Armes  
Suite 2810  
Montréal (Québec) H2Y 2W2  
Téléphone : +1 514- 987-9712  
Télécopieur : +1 514-987-9717  
jpcasavant@casavantbedard.com  
apdeschamps@casavantbedard.com

---

Me John Nicholl  
Me Gabriel Archambault  
**Clyde & Cie Canada, S.E.N.C.R.L.**  
Avocats de la défenderesse en garantie  
La Compagnie d'assurance Saint-Paul

30, Boul. René-Lévesque Ouest,  
Bureau 1700  
Montréal (Québec) H3B 1S6  
Téléphone : +1 514-843-3777  
Télécopieur : +1 514-843-6110  
john.nicholl@clydeco.ca  
gabriel.archambault@clydeco.ca

---

Me Louis P. Brien  
**Lapointe Rosenstein Marchand  
Malançon, S.E.N.C.R.L.**  
Avocats des défenderesses en  
garantie  
PP Continuance Co. Inc.  
Zurich Compagnie d'assurance SA  
1, Place Ville Marie  
Bureau 1300  
Montréal (Québec) H3B 0E6  
Téléphone : +1 514- 925-6348  
Télécopieur : +1 514-925-9001  
louis.brien@lrm.com

---

Me Guy Lablanc  
Me Pierre Gourdeau  
**Carter Gourdeau Avocats,  
S.E.N.C.R.L.**  
Avocats de la défenderesse en garantie  
Aviva, Compagnie d'assurance du  
Canada

5600, Boul. Des Galeries  
Bureau 333  
Québec (Québec) G2K 2H6  
Téléphone : +1 418 628-1800  
Télécopieur : +1 418 628-1801  
gleblanc@cartergourdeau.ca  
pgourdeau@cartergourdeau.ca

---

Me Thi Hong Lien Trinh  
Me Denise Robillard

---

Me Malaythip Phommasak

**Bernard, Roy (Justice – Québec)**

Avocats du Procureur général du Québec

1, rue Notre-Dame Est,  
Bureau 8.00  
Montréal (Québec) H2Y 1B6  
Téléphone : +1 514-393-2336 x 51928  
Télécopieur : +1 514-873-7074  
lien.trinh@justice.gouv.qc.ca  
denise.robillard@justice.gouv.qc.ca

**Meagher Phommasak avocates**

Avocats des défenderesses en garantie  
Commission scolaire Lester-B.-Pearson,  
Centre de services scolaire Marguerite-  
Bourgeoys  
Centre de services scolaire de Montréal  
Centre de services scolaire de la Pointe-  
de-l'Île  
500, boul. Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2P 1E7

Téléphone : +1 514-384-1830 x 2119  
Télécopieur : +1 514-384-7321  
malaythip.phommasak@cgtsim.qc.ca

---

Me Estelle Tremblay  
Me Anne-Julie Paquin

**Gauthier Bédard, s.e.n.c.r.l.**

Avocats de la défenderesse en  
garantie  
Centre de services scolaire des Rives-  
du-Saguenay

---

Me Bernard Jacob  
Me Jonathan Desjardins-Mallette  
Me Nicolas Déplanche

**Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l.**

Avocats des défenderesses en garantie  
Centre de services scolaire des Affluents  
Centre de services scolaire des  
Appalaches  
Centre de services scolaire de la  
Beauce-  
Etchemin  
Centre de services scolaire des Bois-  
Francs  
Centre de services scolaire de la  
Capitale  
Centre de services scolaire du Chemin-  
du-Roy  
Centre de services scolaire des Chênes  
Centre de services scolaire des Chics-  
Chocs  
Centre de services scolaire au Cœur-  
des-Vallées  
Centre de services scolaire de la Côte-  
du-Sud  
Centre de services scolaire des  
Découvreurs  
Centre de services scolaire du Fleuve-et-  
des-Lac  
Centre de services scolaire des Grandes

Seigneuries

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-

l'Outaouais

Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

Centre de services scolaire des Îles

Centre de services scolaire de la Jonquière

Centre de services scolaire Kamouraska-Rivière-

du-Loup

Centre de services scolaire du Lac-Abitibi

Centre de services scolaire des Laurentides

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

Centre de services scolaire Marie-Victorin

Centre de services scolaire des Monts-et-Marées

Centre de services scolaire des Patriotes

Centre de services scolaire des Phares

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

Centre de services scolaire des Portages-de-

l'Outaouais

Centre de services scolaire René-Lévesque

Centre de services scolaire de la Région-de-

Sherbrooke

Centre de services scolaire de la Riveraine

Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord

Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe

Centre de services scolaire des Samares

Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-f

364, rue Racine Est  
Chicoutimi (Québec) G7H 1S6

Téléphone : +1 418 690-3545  
Télécopieur : +1 418-690-2211  
etremblay@gauthierbedard.qc.ca  
ajpaquin@gauthierbedard.qc.ca

Milles-Îles  
Centre de services scolaire des  
Sommets  
Centre de services scolaire des Trois-  
Lacs  
Centre de services scolaire du Val-des-  
Cerfs  
Centre de services scolaire de la Vallée-  
des-  
Tisserands  
Édifice Le Delta 3  
2875, boul. Laurier, bureau 200  
Québec (Québec) G1V 2M2  
Téléphone : +1 418-651-9900  
Télécopieur : +1 418-651-5184  
bjacob@morencyavocats.com  
jdmallette@morencyavocats.com  
ndeplanche@morencyavocats.com

**PRENEZ AVIS** que la présente *Demande en précisions et en communication de documents* sera présentée pour décision à l'honorable juge Christian Immer, j.c.s., de la Cour supérieure, siégeant comme juge gestionnaire dans la présente instance, à une date à être déterminée.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

Montréal, ce 22 octobre 2020

*Fasken Martineau DuMoulin*

**Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.**  
Avocats de Les Frères du Sacré-Cœur, Œuvres  
Josaphat-Vanier, Corporation Maurice-Ratté et  
Fonds Jules-Ledoux

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500  
C. P. 242  
Montréal (Québec) H4Z 1E9  
Télécopieur : +1 514 397 7600

**Me Eric Simard**

Téléphone : +1 514 397 5147  
Courriel : esimard@fasken.com

**Me Stéphanie Lavallée**

Téléphone : +1 514 397 5110  
Courriel : slavallee@fasken.com

N° : 450-06-000001-192

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES  
COUR SUPÉRIEURE  
DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS  
LOCALITÉ DE SHERBROOKE

---

**F.**

Demandeur

c.

**LES FRÈRES DU SACRÉ-CŒUR ET AL.**

Défenderesses / Demanderesses en garantie

-et-

**COMPAGNIE D'ASSURANCE AIG DU CANADA ET AL.**

Défenderesses en garantie

-et-

**LES FRÈRES DU SACRÉ-CŒUR ET AL.**

Demanderesses en garantie

c.

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES  
AFFLUENTS ET AL.**

Défenderesses en garantie

-et-

**PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC**

Défendeur en garantie

10822/126016.00043

BF1339

---

**DEMANDE EN PRÉCISIONS ET EN  
COMMUNICATION DE DOCUMENTS  
(ART. 18, 20, 99 ET 169 C.P.C.), DÉCLARATION  
SOUS SERMENT DE ME STÉPHANIE LAVALLÉE  
ET AVIS DE PRÉSENTATION**

---

COPIE POUR : Honorable Christian Immer

---

**Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.**

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500

C. P. 242

Montréal (Québec) H4Z 1E9

**Me Eric Simard**

esimard@fasken.com

Tél. +1 514 397 5147

Fax. +1 514 397 7600